



Rétention et suspension du permis

Par **hochstatt68**, le **18/10/2012** à **16:07**

Bonjour,

voilà j'ai un petit souci, je souhaiterais qu'on me renseigne sur la rétention et suspension du permis.

Cela fait deux mois que je me suis fait contrôler positif à l'alcool avec un taux de 2gr dans le sang. Ce sont les CRS de Beziers qui m'ont interpellés pendant les vacances. J'ai été conduit au commissariat dans la foulée pour une période de 5 heures seulement. Ce que je ne comprend pas j'ai signé aucun document, pas d'avis de rétention et je n'ai même pas été auditionné. Le policier m'a simplement reconvoqué deux jours après pour être entendu sous prétexte qu'il n'avait pas les documents nécessaires. J'y retourne donc pour rien puisqu'il me dit qu'il a toujours pas les documents pour m'auditionner. Je repars donc sans document ni avis de rétention sans mon permis de conduire, il m'a simplement signalé que je serai entendu chez moi dans le Haut-Rhin et que mon permis était suspendu. Deux mois après toujours aucune nouvelle du commissariat de chez moi. Y a-t-il une vice de procédure dans cette affaire, mon permis est-il réellement suspendu? et surtout que dois-je faire.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses, cordialement

Par **Tisuisse**, le **19/10/2012** à **07:40**

Bonjour,

Voyez avec votre préfecture si, elle, a eu des nouvelles de votre suspension administrative prononcée par le préfet de Béziers.